



Police n° **1081337001**

Client n° **1334873324**

L'olivier Assurance | Service Client
TSA 60891
59874 WAMBRECHIES CEDEX

Haïthem LIMAM
4 BOULEVARD GENERAL DE GAULLE
06340 LA TRINITE



L'olivier Assurance | Dispositions Particulières

Le contrat

Numéro de contrat	1081337001	Numéro client	1334873324
Date d'effet de l'avenant	Le 15/04/2025 00:00:00		
Durée du contrat	1 an avec tacite reconduction		
Échéance anniversaire	13/01		

Le véhicule

Le véhicule	BMW SERIE 1 118I CONFORT 8 CV
Immatriculation du véhicule	HC-272-FR
Date de première mise en circulation	09/2008
Date d'achat	01/2025
Titulaire de la carte grise	Le conducteur principal
Véhicule déjà assuré	Non, depuis moins de 2 jours
Lieu et mode de stationnement habituel la nuit	6340 LA TRINITE, parking couvert
Lieu de stationnement habituel en journée	6200 NICE
Usage du véhicule	Loisirs et trajets travail
Kilométrage annuel approximatif	14000 Km



L'olivier Assurance | TSA 60891 | 59874 Wambrechies Cedex
Conformément aux articles du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à dpo@l'olivier.fr.
Pour en savoir plus sur vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet.

Le conducteur principal

INFORMATIONS PERSONNELLES

Prénom	HAITHEM	Nom	LIMAM
Sexe	Un homme	Date de naissance	19/12/1993
Permis en cours	Permis français B obtenu en 08/2013		
Coefficient de Bonus Malus	1,00		
Antécédents d'assurance	Non		
Statut professionnel	Ingénieur développement logiciels (Salarié cadre)		
Statut marital	Célibataire		
Enfants à charge	Pas d'enfants à charge		
Usage d'un autre véhicule	Non		
Propriétaire de votre logement	Non		

ADRESSE DU CONDUCTEUR PRINCIPAL

Prénom	HAITHEM	Nom	LIMAM
Numéro de téléphone	0627738704		
Adresse électronique	heithem.limame@gmail.com		
Adresse du conducteur principal	4 Boulevard General de Gaulle 06340 LA TRINITE		

ANTÉCÉDENTS SINISTRES DU CONDUCTEUR PRINCIPAL

Le conducteur principal n'a déclaré **aucun sinistre** au cours des 36 derniers mois

ANTÉCÉDENTS PERMIS

Suspension ou annulation de permis au cours des 60 derniers mois	Jamais
Perte de points de permis au cours des 36 derniers mois	Non

ALCOOLÉMIE

Le conducteur principal a déclaré au cours des 60 derniers mois	N'avoir jamais été contrôlé positif lors d'un contrôle d'alcoolémie
--	---

ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE

Le conducteur principal a déjà été assuré	Non
--	-----



Les conducteurs secondaires

Le souscripteur n'a pas déclaré de conducteurs secondaires pour ce véhicule

Récapitulatif des garanties

GARANTIES	ARTICLE DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES
Votre formule Tiers Confort			
Défense pénale et Recours suite à accident	Article 5	5 000,00 €	Sans franchise
Responsabilité civile obligatoire	Article 4	Dommages corporels : Illimité Dommages matériels : 50 000 000,00 €	Sans franchise
Vol / Incendie / Tempête / Forces de la nature / Attentats et Actes terroristes	Article 6 & 7	Valeur réelle à dire d'expert	625 €
Catastrophes naturelles	Article 10	Valeur réelle à dire d'expert	380 € (montant légal)
Catastrophes technologiques	Article 11	Valeur réelle à dire d'expert	Sans franchise
Bris de glace	Article 8	Valeur de remplacement	0 € en réparation 155 € en remplacement
Votre Pack Sécurité			
Garantie personnelle du conducteur renforcée	Article 15	1 000 000,00 €	Sans franchise : intervention au-delà d'une incapacité de 10%
Assistance 0km	Article 16	/	Sans franchise

Offre Bonus Franchise

Lorsque vous souscrivez un contrat d'assurance auto chez L'olivier, vous bénéficiez de notre avantage Bonus Franchise : pour vous récompenser de votre fidélité, à chaque renouvellement de votre contrat, nous pouvons diminuer le montant de vos franchises selon le barème suivant : -10% la première année, -20% la deuxième année, et -30% à partir de la troisième année (le pourcentage est toujours appliqué sur la franchise de base).

Le Bonus Franchise concerne l'ensemble des assurés n'ayant eu ni sinistre responsable ni défaut de paiement durant la période de référence précédant le renouvellement et s'applique à tous les renouvellements à partir du 01/01/2016. Il s'applique aux franchises des garanties vol, incendie, tempête, forces de la nature, attentats, actes terroristes et dommages tous accidents / vandalisme. En revanche, il ne concerne pas les franchises bris de glace, catastrophe naturelle ou technologique, et prêt de volant.

Le détail de l'offre Bonus Franchise est disponible sur lolivier.fr

Votre cotisation d'assurance

Sur la base de vos déclarations, la cotisation annuelle TTC est fixée à : **850,50 €**

MONTANT NET	TAXES ET FRAIS	MONTANT TOTAL
660,09 €	190.41 €	850,50 €

Dont contribution légale au fonds de garantie attentats de 6.50 €

Vous avez choisi de régler votre prime d'assurance par **prélèvement mensuel**.



Vos déclarations

Le souscripteur déclare et reconnaît :

- Avoir pris connaissance des Dispositions Générales AUTOMOBILE (référence n°LOA202407)
- Avoir renseigné une adresse mail correcte et accepter la réception de messages sous forme de recommandé électronique.
- Que le propriétaire du véhicule n'est pas une personne morale
- Que le conducteur principal n'a pas fait l'objet d'une résiliation ou d'annulation de contrat d'assurance automobile pour fausse déclaration intentionnelle au cours des 36 derniers mois
- Que le conducteur principal n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour conduite sous l'emprise d'un produit stupéfiant ou d'une drogue, non prescrit par une autorité médicale compétente au cours des 60 derniers mois
- Que le conducteur principal n'a fait l'objet d'aucune sanction pénale pour délit de fuite ou refus d'obtempérer au cours des 60 derniers mois
- Donner mandat au conducteur principal afin d'effectuer, par voie d'avenant, toute modification contractuelle sur la situation du véhicule. Il est informé que ces modifications peuvent entraîner des frais et des modifications tarifaires sur le contrat d'assurance dont il prend la responsabilité du paiement
- Que le véhicule ne tractera pas de remorque dont le poids total à charge dépasse 750kg
- Que tous les conducteurs désignés au contrat sont titulaires du permis B français ou d'un permis issu d'un pays de l'EEE, en cours de validité (ni suspendu, ni périmé, ni retiré). Si l'un de ces permis de conduire est temporaire, il sera valide pour plus d'un an à partir de la date d'effet du présent contrat
- Que le véhicule garanti et possédé avant la souscription du contrat n'a pas subi d'interruption d'assurance de plus de 3 mois précédemment à la prise d'effet du contrat
- Que le véhicule n'a pas subi de transformation notable au sens de l'article R.321-16 du code de la route (exemples : modification du boîtier électronique, augmentation de la cylindrée, turbocompresseur, abaissement des suspensions, etc.) ou une transformation susceptible de modifier les caractéristiques indiquées sur le certificat d'immatriculation (exemple : nombre de places)

Les clauses applicables au contrat

Clause 1 : Franchise permis récent et conducteurs à circonstances aggravantes

Si lors de la survenance d'un sinistre, responsable ou non, le véhicule assuré est conduit par une personne titulaire du permis de conduire depuis moins de trois ans ou par un conducteur à circonstances aggravantes (cas définis par l'article A 335-9.2 du Code des assurances) non désigné aux Dispositions Particulières il sera fait application d'une franchise supplémentaire de 1 000,00 €. Cette franchise s'applique quelles que soient les garanties appelées à intervenir et se cumule, le cas échéant, avec toute autre franchise prévue aux Dispositions Particulières pour ces garanties (notamment la franchise liée à la clause Conduite exclusive de 600,00 €).

Clause 2 : Conduite exclusive

Si lors de la survenance d'un sinistre, le véhicule assuré est conduit par un autre conducteur que celui désigné aux Dispositions Particulières il sera fait application d'une franchise de 600,00 €. Cette franchise est proportionnelle à la responsabilité du sinistre, s'applique quelles que soient les garanties appelées à intervenir et se cumule, le cas échéant, avec toute autre franchise prévue aux Dispositions Particulières pour ces garanties.

Frais de gestion et de résiliation

Frais de gestion	Frais
Etablissement d'un avenant à l'initiative du souscripteur ou de la Compagnie	15 €
Frais de résiliation	Frais
Résiliation hors échéance à l'initiative du souscripteur ou de la Compagnie	0 €

Vos engagements en tant que souscripteur

Le souscripteur s'engage à faire parvenir à L'olivier Assurance dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de souscription :

- un exemplaire des présentes Dispositions Particulières signé par ses soins
- le recto de la carte grise définitive du présent véhicule

La composition du contrat

Outre les présentes Dispositions Particulières, votre contrat se compose des documents suivants :

- Les DISPOSITIONS GENERALES AUTOMOBILE : **référence n°LOA202407**



Le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire de chacun des documents constitutifs du contrat, et il en accepte le contenu sans restriction ni réserve.

Le souscripteur reconnaît être informé que

1. Toutes les réponses et déclarations reprises aux présentes Dispositions Particulières pour permettre à l'Assureur de se faire une juste appréciation des risques sont sincères et à sa connaissance exactes. Il reconnaît qu'il a été porté à sa connaissance que toute réticence et toute déclaration inexacte sont soumises, selon le cas, aux sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.
2. En application de l'article L211-5-1, nous portons à votre connaissance que vous avez le droit de recourir au réparateur professionnel de votre choix et ce pour le dommage garanti par le contrat.
3. **En l'absence de réception de l'intégralité des justificatifs mentionnés ci-dessus dans un délai de 60 jours, L'olivier Assurance se réserve le droit de résilier le contrat. Dans ce cas, l'acompte versé lors de la souscription restera acquis à la compagnie. Le souscripteur ne pourra prétendre à aucun remboursement de celui-ci, même partiellement (prorata).**
4. En application des articles 12 à 22 du règlement UE 2016/679 (RGPD), le souscripteur dispose de droits en tant que personne concernée, notamment d'accès, et de rectification des données à caractère personnel le concernant et qui figureraient sur tout fichier à usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

Fait le 15/04/2025

Le souscripteur

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Pour la Compagnie

